

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 11 décembre 2025 et affichée le jeudi 11 décembre 2025.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, GANDARD Isabelle, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

**Absents représentés** : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel représenté par GANDARD Isabelle, ANOUAR Rachid représenté par LONY Eva, PUECH Roger représenté par GREEN Alain, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, BAHIN Corinne représenté par COURTYTERA Véronique, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, EL MKELLEB Fabien représenté par BAKKER Hubert.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva

**Objet** : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts pour l'année 2023-2024.

Nombre de membres en exercice :	<b>29</b>
Nombre de membres présents :	<b>18</b>
Nombre de suffrages exprimés :	-
Votes pour :	-
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-39 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL – BCCCL -2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts ;

**Vu** la délibération 061/2025 du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2025 ;

**Vu** le rapport d'activité 2023-2024 de la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Eva LONY, Maire Adjointe chargée des affaires sociales et du développement de projets associatifs et culturels et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire :**

- Prend acte du rapport d'activités 2023-2024 de la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts.

**Fait et délibéré en séance, le mercredi 17 décembre 2025.**

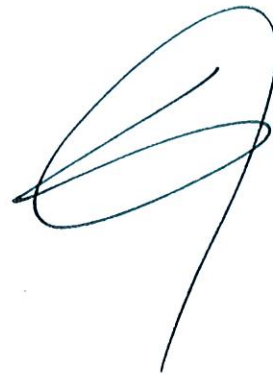
**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts



**Eva LONY**

Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **19/12/2025**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **19/12/2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.